



N° de résolution
ou annulation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 29 avril 2025

Séance extraordinaire du conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte,
tenue le 29 avril 2025 à 18 h.

Sont présents à cette séance: Son honneur le maire Le maire M. Michel Jasmin,
préside la session à laquelle assistent : Mme Louise Bourassa, Mme Any-Pier
Houle, M. Alexandre Mantha, M. Gaëtan Lavallée, Mme Lucie Chagnon

Assiste également à la séance, Mme Liette Martel, directrice générale adjointe
et greffière trésorière adjointe

L'ordre du jour tel qu'il fut présenté dans l'avis de convocation, l'avis de
convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par
les dispositions du code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Première période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1 Administration
 - 2.2 Ressources humaines
 - 2.3 Présentation, dépôt et avis de motion
 - 2.4 Dépôt de rapports, documents, requêtes
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
4. TRANSPORT VOIRIE
5. SERVICES TECHNIQUES
6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 Nomination d'un adjoint comme secrétaire du C.C.U.
7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE
 - 7.1 Bibliothèque
 - 7.2 Communication
 - 7.3 Loisirs
8. VARIA
9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE



11^e de résolution
ou annulation

2025-04-29-131

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Jasmin, maire déclare la présente séance ouverte.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA

APPUYÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

1.3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, personne de présent dans la salle.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 ADMINISTRATION

2.2 RESSOURCES HUMAINES

2.3 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

2.4 DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRANSPORT VOIRIE



N° de résolution
ou annulation

2025-04-29-132

Formule d'Adressé CCL (416) 603-2175 / 1-800-463-4379 — M.134

5. SERVICES TECHNIQUES

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 NOMINATION D'UN ADJOINT COMME SECRÉTAIRE DU C.C.U.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2025-01-13-011 (nomination et fonctions des membres du C.C.U.), le conseil municipal nommait Madame Annie De Lisio, directrice du service de l'Urbanisme, à titre de secrétaire du CCU;

CONSIDÉRANT QUE Mme De Lisio est présentement absente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un adjoint à Mme De Lisio comme secrétaire du CCU, durant son absence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GAÉTAN LAVALLÉE

APPUYÉ PAR : MME LOUISE BOURASSA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

DE DÉSIGNER M. Dinu Zbona, inspecteur municipal, comme adjoint de Mme Annie De Lisio à titre de secrétaire du CCU, et ce, durant toute la période d'absence de cette dernière;

7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 BIBLIOTHÈQUE

7.2 COMMUNICATION

7.3 LOISIRS

8. VARIA

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation

2025-04-29-133

Aucune question, personne de présent dans la salle.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA
APPUYÉ PAR : MME LUCIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

QUE la séance soit levée à : 20 h 02.


MICHEL JASMIN, MAIRE


LIETTÉ MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalant à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal ».